

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025 (accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Projet d'aménagement Voie Verte Quimper - Pluguffan

Convention d'autorisation d'occupation du domaine public communal, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la voie verte, de financement des aménagements et de gestion ultérieure de son entretien

Dans le cadre du projet d'aménagement de la voie verte en lieu et place de l'ancienne voie ferrée reliant Quimper (centre-ville) à Pluguffan (Kereured), des travaux seront à réaliser sur le domaine public de la commune de Quimper.

Le projet étant porté par le Département du Finistère, une convention d'autorisation d'occupation du domaine public et d'entretien doit être passée avec le Conseil départemental du Finistère pour permettre la réalisation de ces travaux.

Le projet de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée Quimper Pluguffan en voie verte constitue une véritable opportunité pour favoriser le développement des mobilités actives, et un atout pour l'attractivité touristique du territoire.

Suite aux premiers travaux préparatoires de débroussaillage, d'élagage d'arbres et de terrassements réalisés sur les emprises SNCF, la ville de Quimper devra mettre à disposition du Conseil départemental les emprises du domaine public communal détaillées au plan joint en annexe afin :

- de réhabiliter un chemin communal permettant de relier la future voie verte à la zone d'équipements sportifs de Kerlan Vian à Quimper (sur les parcelles communales n° 348 et n°346 de la section CV) ;
- de réaliser les travaux nécessaires au raccordement de la future voie verte sur des voies et chemins communaux adjacents :
 - Accès n° 1 : future voie verte / rue de Bournazel ;

- Accès n° 4 : future voie verte / rue de Kerlerec ;
- Accès n° 5 : future voie verte / allée de Kernisy ;
- Accès n° 2 : raccordement de l'accès à créer derrière le Cinéville côté sud de la future voie verte se raccordant à la voie verte longeant le Steir ;
- Accès n° 8 : raccordement de l'accès à créer sur le bois d'Amour.

Dix mois de travaux sont programmés pour une livraison de l'ensemble de la voie verte avant la fin de l'année 2025, avec une réception prévue en octobre 2025 du tronçon reliant le centre-ville à Kerlan Vian ainsi que des travaux associés : éclairage public, travaux du Pont des Girondins et du Pont du Cosquer. Pour ce dernier ouvrage, des échanges sont actuellement en cours avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour mémoire, le coût de l'opération s'élève à 4 160 000 €HT répartis ainsi entre QBO et le Conseil départemental :

- Financement sur la section de voie verte en agglomération : 50 % CD29 – 50 % QBO ;
- Financement sur la section de voie verte hors agglomération : 80 % CD29 – 20 % QBO.

Il faut y ajouter 1 000 000 € correspondant aux travaux d'éclairage de la voie verte et des travaux de rénovation du Pont des Girondins, en maîtrise d'ouvrage ville de Quimper.

La convention a pour objet :

- d'autoriser le Conseil départemental à réaliser sur le domaine public de la commune de Quimper les aménagements détaillés au plan joint en annexe ;
- de préciser la maîtrise d'ouvrage par le Conseil départemental de ces travaux ;
- de préciser que l'entretien de ces aménagements sera assuré par la ville de Quimper après leur mise en service.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention d'autorisation d'occupation du domaine public, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la voie verte, de financement des aménagements et de gestion ultérieure de son entretien.